

## NORMES APPLICABLES

### Matériaux de revêtement extérieurs prohibés pour un bâtiment principal

- Le papier coupe-vapeur, goudronné ou minéralisé ou le papier imitant ou tendant à imiter la pierre, la brique ou un autre matériau naturel, en paquet, en rouleau, en carton-planche et tout papier similaire;
- Les matériaux artificiels et tout enduit de béton imitant ou tendant à imiter la pierre ou la brique ;
- Toute peinture imitant ou tendant à imiter un matériau naturel;
- Une tôle de métal, à l'exception des tôles permises pour le revêtement extérieur d'un toit ;
- Tout bloc de béton non nervuré;
- La fibre de verre ;
- Les matériaux contenant de l'amiante et la tôle embossée sauf lorsqu'il s'agit une partie de revêtement du même genre sur un bâtiment construit ;
- Tout aggloméré non conçu pour l'extérieur, panneau-particule (press wood);
- Tout bardeau d'asphalte appliqué sur un mur ;
- Les pellicules de polyéthylène, sauf pour les serres ;
- Le vinyle dans le cas d'une façade avant principale ou secondaire.

### Matériaux de revêtement extérieurs permis pour le toit d'un bâtiment principal

- Le bardeau d'asphalte ;
- Le bardeau de bois ;
- Les toitures végétales ;
- La tuile de terre cuite, de béton ou d'ardoise ;
- Une tôle de cuivre, d'acier, de zinc ou d'aluminium galvanisée, émaillée, prépeinte ou inoxydable, spécifiquement conçue pour le revêtement extérieur d'une toiture et nommée ci-après :
  - Une tôle à la canadienne ;
  - Une tôle pincée ou agrafée ;
  - Une tôle à baguette ;
  - Une tôle profilée qui n'est pas ondulée.

#### TOIT PLAT

- Les systèmes d'étanchéité monocouche à base de caoutchouc synthétique ou de thermoplastique polyoléfine (EPDM ou TFO);
- Les membranes élastomère bicouche.

### Bâtiment ayant au moins deux façades sur rue

- Toutes les façades avant doivent avoir le même matériau de revêtement extérieur que la façade avant principale ; si plus d'un matériau est utilisé pour la façade avant principale, au moins un de ces matériaux doit être utilisé pour les autres façades avant.



#### MISE EN GARDE

Cette fiche n'a aucune valeur légale et ne remplace pas les règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il est de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements ainsi qu'à toutes les normes applicables, le cas échéant.

## DEMANDE DE PERMIS

### DOCUMENTS REQUIS

- Formulaire officiel de demande de permis de la Ville signé par le propriétaire, l'occupant ou un représentant autorisé par procuration
- Description des matériaux de revêtement
- Évaluation des coûts des travaux
- Toutes autres informations jugées nécessaire par la personne désignée à l'émission des permis (photographies, autorisations, rapports, etc.)

### ÉTAPES D'UNE DEMANDE

1. Communiquer avec le responsable de l'urbanisme au besoin.
2. Préparer tous les plans et documents requis et déposer la demande.
3. Rencontres avec le responsable de l'urbanisme si nécessaire. Plusieurs rencontres et communications peuvent être requises.
4. Émission du permis si le projet est conforme aux normes.

### TARIFICATION

Réparation ou rénovation d'une construction : 15,00\$



### MISE EN GARDE

Cette fiche n'a aucune valeur légale et ne remplace pas les règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il est de la responsabilité du requérant de se référer aux règlements ainsi qu'à toutes les normes applicables, le cas échéant.